

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-et-un juillet, s'est réuni à la Salle polyvalente F. CHENEVAL-PALLUD sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents : POCHAT-BARON Pascal, *Maire* ;

Adjoint au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, GRILLET Corinne, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, GAVARD-PERRET Alexandre, GERNAIS Benjamin, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PELLET Sébastien, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

Absents représentés : Pouvoir de DEVESA Marie à POCHAT-BARON Pascal ; de LAOUFI Nadia à VIGNY Gérald ; de LAVERRIERE Magali à PELLET Sébastien ; PAGNOD Pascale à VIGNY Gérald ; de PILLET Isabelle à MACHERAT Martial ;

Absents excusés : CENCI Antoine, ROCHAT Virgile

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Monique MOENNE est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 20
Représentés : 5
Votants : 25
Absents : 2

Délibération n° D2022_067 – ADMINISTRATION GENERALE

Convention avec la MJCI pour la mise à disposition d'animateurs périscolaires pour 2022-2023

Le temps de la pause méridienne est encadré par des agents communaux, ainsi que par des animateurs de la MJCI.

Pour la rentrée scolaire 2022-2023, il est proposé d'organiser le partenariat comme suit :

Nombre d'agents	Objet	Horaires	Nombre de jours	Total heures à l'année
7 animateurs	Restauration scolaire	2h par jour Pause méridienne	140	1 960
7 animateurs	Réunion préparation, bilan, projets	1h	4 réunions	28
1 agent d'entretien	Salles d'activités utilisées pendant pause méridienne	1h / jour	140	140

La MJCI refacture à la commune ces mises à disposition pour un montant horaire adapté à chaque type de mission.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de personnel avec la MJCI pour l'année scolaire 2022-2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer la convention.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,
Pascal POCHAT-BARON



La secrétaire de séance
Monique MOENNE

he

Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le 01/08/2022
Publication en ligne le 03/08/2022
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Pascale GRANDGIRARD



MAIRIE DE VIUZ-EN-SALLAZ